

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 06 MARS 2023 A 20 HEURES**

L'an deux mil vingt-trois, le **LUNDI 6 MARS**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCCEL – Jérôme BÉNÉZET - Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

ABSENT EXCUSÉ : Yannick BRUNEAU ayant donné pouvoir à François BERROU

Secrétaire : Noémie GAIGNER

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 6 Février 2023 a été approuvé.

QUESTION 1

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Délib 2023-03-10 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par la Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE à l'unanimité LE COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Délib 2023-03-11 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Après que le Maire ait donné lecture du Compte administratif 2022 du **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** et s'être retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel BOUILLON, 1er adjoint, a procédé au vote à main levée de celui-ci à l'unanimité,

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

	REALISÉ	R. à REALISER
Recettes	2 752 448,16	/
Dépenses	1 321 934,99	/
Résultat excédentaire de fonctionnement	1 430 513,17	

(dont résultat excédentaire reporté de 987 607,92 €)

Section d'investissement

	REALISÉ	R. à REALISER
Dépenses	934 759,94	206 346,02
Recettes	703 173,48	638 385,20
Résultat déficitaire d'investissement	- 231 586,46	/

Résultat excédentaire des Restes à Réaliser d'investissement 432 039,18

(dont résultat déficitaire reporté de 804,84 €)

Résultat de clôture excédentaire de 1 198 926,71

Résultat net avec reprise des restes à réaliser 1 630 965,89 €

Délib 2023-03-12 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET Lotissement de la Beulotière

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par la Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE à l'unanimité LE COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS DE « La Beulotière ».

Délib 2023-03-13 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET Lotissement de la Beulotière

Après que le Maire ait donné lecture du Compte administratif 2022 du **BUDGET ANNEXE de « La Beulotière »** et s'être retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel BOUILLON, 1er adjoint, a procédé au vote à main levée de celui-ci à l'unanimité,

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

	REALISÉ
Recettes.....	476 761,46
Dépenses	340 579,04
Résultat excédentaire de fonctionnement	136 182,42
<i>(dont résultat excédentaire reporté de 126 283,46 €)</i>	

Section d'investissement

	REALISÉ
Recettes.....	276 858,00
Dépenses	220 066,00
Résultat excédentaire d'investissement	56 792,00
<i>(dont résultat déficitaire reporté de 76 858,00 €)</i>	

Résultat de clôture excédentaire de **192 974,42 €**

QUESTION 2

CONSTRUCTION RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE

Délib 2023-03-14 : CHOIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Après consultation auprès de 3 compagnies, trois offres d'assurance dommages ouvrage ont été remises pour les travaux de construction restructuration de l'Ecole Elémentaire « les mille mots » de la commune.

Aussi, après analyse des propositions d'assurance faites et présentation au Conseil Municipal,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir la société SMACL ASSURANCES de NIORT pour la garantie et cotisation suivantes :

- Cotisation au taux HT de 0.5200% + taxes, calculée sur un coût prévisionnel total de 2 525 334 € TTC et qui fera l'objet d'un ajustement en fonction du coût définitif des travaux ,

Damage-ouvrage, garantie de base **14 313.60 € TTC**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'assurance avec la compagnie et à procéder au mandatement de la cotisation par acompte avec ajustement en fin de travaux en fonction du coût définitif de l'opération.

Délib 2023-03-15 : CHOIX ENTREPRISE POUR TESTS ETANCHEITE DU BATIMENT

Après consultation auprès de 3 entreprises pour la réalisation des tests d'étanchéité à réaliser pendant les travaux de construction restructuration de l'Ecole Elémentaire « les mille mots » de la commune, deux entreprises ont remis une offre à partir des missions établies par le cabinet d'architectes CUB3.

Seules deux d'entre elles ont souhaité nous répondre.

	<i>Réunion de sensibilisation</i>	<i>Test Intermédiaire d'étanchéité à l'air</i>	<i>Test Final d'étanchéité à l'air</i>	<i>3 visites sur site pendant le chantier</i>	TTC en €
SASU AEROBAT Chantrigné (53300)	180,00 €	768,00 €	732,00 €	0€ - comprise	1 680,00 €
SARL LCA Laval (53000)	420,00 €	1 008,00 €	1 008,00 €	486,00 €	2 922,00 €

Aussi, après analyse des propositions de devis faites et présentation au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise AEROBAT (SASU),
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ces dépenses au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant la présente délibération.

QUESTION 3 Délib 2023-03-16	DÉCISION SOLLICITATION « FONDS VERT » POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
--	---

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux réalisés sur certains secteurs de l'agglomération en rénovation de l'éclairage public :

- Remplacement d'une centaine de lampes à mercure par des lampes led en 2017,
- Renouvellement de 44 lampadaires en éclairage à énergie solaire en 2021 - 2022
- L'équipement, en installation initiale, d'éclairage à énergie solaire en 2021.- 2022 au lotissement de « La Beulotière »

Le projet 2023 consiste :

- au remplacement des lanternes vieillissantes de modèle « PESCADOR » équipés de lampes sodium par de nouveaux équipements et lampes led,
- au remplacement des appareillages et lampes sodium sur les lanternes restantes par des équipements à led.

A terme ces travaux complémentaires à ceux cités ci-dessus permettraient un parc d'équipements en éclairage réparti pour 20 % en solaire existant et 80 % en lampes led soit une économie estimée à 50 % d'énergie par rapport à 2021.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide au titre du « Fonds vert » sur la thématique « Aide à la rénovation énergétique » Renforcer la performance Environnementale : Renouvellement de l'éclairage accompagné d'une stratégie d'extinction en cœur de nuit.

Aussi le **Conseil Municipal**, par un vote à l'unanimité

APPROUVE le projet de remplacement des lanternes et lampes sodium par des lanternes, appareillages et lampes à led tel que proposé par Territoire d'Énergie Mayenne dont le coût net pour la commune estimé par Territoire Énergie Mayenne s'élève à **76 679.00 €**

SOLLICITE par la présente décision l'attribution de l'aide « Fonds Vert » sur la thématique « Aide à la rénovation énergétique » Renforcer la performance Environnementale par la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public à hauteur **de 80 % de la dépense nette**,

VALIDE le plan de financement arrêté comme suivant :

Subvention « Fonds Vert » 61 343.00 €
Autofinancement sur le net à charge..... 15 336.00 €

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la demande d'aide « fonds Vert », à signer la convention à passer avec Territoire Énergie Mayenne et à engager les travaux.

QUESTION 4	COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES
-------------------	--------------------------------------

Délib 2023-03-17 : CHOIX CENTRE AÉRÉ JUILLET 2023 : CONVENTION D'ACCUEIL ET DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-DES-TOITS

Julie CHARPENTIER, Adjointe responsable de la commission ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES présente la prestation d'accueil des enfants scolarisés jusqu'au CM2, du 10 au 28 juillet 2023 inclus au sein de l'accueil de loisirs de Saint Ouen des Toits. (Ouverture de 7h à 19h).

La commune de Saint Ouen des Toits est l'organisatrice de l'accueil. Elle supporte l'ensemble des charges (de personnel, de fonctionnement), facture aux familles le coût des services (Accueil de loisirs et restauration), et perçoit les recettes associées (CAF entre autres). Elle communiquera le bilan financier détaillé aux communes conventionnées.

Les services sont facturés aux familles au tarif « habitant de la commune de Saint Ouen des Toits, via son portail famille (les familles devront donc créer un compte.)

Participation financière des communes signataires sur la base du « reste à charge » de la collectivité :

- Versement d'une avance de 19€ par jour d'accueil enfant en 2023 ;
- Régularisation en 2024 sur la base des recettes et des charges réelles.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de :

- **EMETTRE** un avis favorable à l'accueil des enfants pour l'été 2023 ;
- **PROCEDER** au versement des sommes nécessaires au remboursement des frais auprès de la commune de Saint-Ouën-des-Toits ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention fixant les modalités d'organisation et financières avec la commune de Saint-Ouën-des-Toits ;
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions relatives à ce partenariat.

Information : PRESENTATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DEPENSES DU SERVICE CROQ' LOISIRS AU 1er AVRIL

Sur la base des projets de l'année, des dépenses des années précédentes, des recettes exceptionnelles, ci-dessous proposition de budget 2023, concernant les dépenses d'intervenants extérieurs ou frais entrées (6188), transports (6247), locations (6132,6135), équipements activités (60632) et alimentation (60623)

Service / Action	Enveloppe financière	Commentaires
CROQ loisirs (hors projet cirque)	3 150 €	30 jours d'ouverture x 100 € + supplément familles sortie
Activités périscolaires du mercredi	1 800 €	36 mercredis x ½ journée x 100€
Passerelle	1 000 €	Objectif : 100€ / jour d'ouverture + supplément familles sorties
Animations de fin d'année pour tous les enfants scolarisés (juin et décembre)	1 950 €	Intervenants 750 €, location trianon 150€, chocolats

Délib 2023-03-18 : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES – ALSH Effet 1er AVRIL 2023

Pour permettre d'appliquer une tarification différenciée pour certaines activités mises en place pendant les petites vacances pour les 3-11 ans, notamment lors d'intervenants extérieurs ou sorties avec transport et frais d'entrée, il est proposé de prendre une nouvelle délibération applicable à compter du 1er avril 2023.

Pour une uniformisation des tarifs pour des activités communes « Croq' loisirs et jeunesse », il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération n°2022-07-59 du 20 Juin 2022, concernant les tarifs de ces services.

Notamment lors de sorties exceptionnelles, le tarif facturé aux familles peut être supérieur au tarif habituel. Cette délibération est établie afin de permettre une tarification en fonction des activités thématiques particulières.

PROPOSITION TARIFICATION SERVICES EXTRASCOLAIRES AU 1ER AVRIL 2023

PERISCOLAIRE

	AU 1er AVRIL 2023	
	non imposable	imposable
Péri matin	1,62	1,72
Péri soir	1,22	1,32
NAP	0,60	0,65
mercredi après-midi 1 13h30 - 15h30	0,90	1,00
mercredi après-midi 2 15h30 - 17h00	0,90	1,00
péri mercredi soir (idem ci-dessus)	1,22	1,32
sport découverte	0,90	1,00
Sport loisirs	0,90	1,00

RESTAURANT SCOLAIRE		AU 1er AVRIL 2023
Enfants-stagiaires-apprentis agents de la restauration La Ritournelle		3,60
Enseignants, autres agents		6,60
Absence inscription ou désinscription hors délais 3,60€		

ALSH 4 -11 ans Ptes Vacances et Passerelle			au 1er AVRIL 2023	
COMMUNE		non imposable	imposable	
matin		3,60	3,70	
après-midi		3,60	3,70	
repas midi		3,60		
péri vac matin		1,62	1,72	
péri vac soir		1,62	1,72	
HORS COMMUNE		non imposable	imposable	
matin		5,60	5,70	
après-midi		5,60	5,70	
péri vac matin		1,62	1,72	
péri vac soir		1,62	1,72	

Absence non justifiée : application du tarif normal

Activités ponctuelles familles non imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle	Prix journée ou 1/2 journée
Activités ponctuelles familles imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle +3%	
Tarifs fixés sur arrêté du Maire		

ALSH 11 -17 ans Jeunesse et passerelle			1er AVRIL 2023	
COMMUNE ET HORS COMMUNES		non imposable	imposable	
matin		3,60	3,70	
après-midi		3,60	3,70	
Activités ponctuelles familles non imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle	Prix journée ou 1/2 journée		
Activités ponctuelles familles imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle +3%			
Tarifs fixés sur arrêté du Maire				

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE les nouveaux tarifs tels que présentés.

QUESTION 5 Informations	COMMISSION VOIRIE
--	--------------------------

Attribution de Pierre 2023 :

Fourniture et transport de 11 camions de pierre : 8 sur divers chemins et 3 en dépôt à l'aire de stockage du service technique.

Fauchage et Elagages 2023

Devis Fauchage/Elagages 2023 TTC						
	CHEVREL Nicolas		CROISSANT Nicolas		MARCHAND Michel	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
MAI						
Fauchage banquettes (km de route)	186,00 €	85,80 €	39,65 €	49,80 €	39,60 €	40,80 €
40 kms	7 440,00 €	3 432,00 €	1 586,00 €	1 992,00 €	1 584,00 €	1 632,00 €
Elagages Virages (heure)	63,60 €	66,00 €	56,82 €	71,82 €	73,20 €	74,40 €
environ 16 h	1 017,60 €	1 056,00 €	909,12 €	1 149,12 €	1 171,20 €	1 190,40 €
TOTAL des 2 prestations	8 457,60 €	4 488,00 €	2 495,12 €	3 141,12 €	2 755,20 €	2 822,40 €
SEPTEMBRE						
Banquette + élagueuse (km route)	186,00 €	189,60 €	175,19 €	194,98 €	170,40 €	174,00 €
40 kms	7 440,00 €	7 584,00 €	7 007,60 €	7 799,20 €	6 816,00 €	6 960,00 €
si choix 2 entreprise 50% des 40 km		3 792,00 €				3 480,00 €
Broyeur (2 mètres)						83,40 €/h
Broyeur (3 mètres)		85,80 €/h				
Broyeur (3,50 ou 3,60 mètres)				109,98 €/h		95,40 €/h
Lamier		105,60 €/h		121,98 €/h		103,20 €/h
Lamier (micro tracteur)						101,40 €/h

Le Conseil décide de valider les propositions de la Commission :

- Banquettes et Virages : Entreprise Nicolas CROISSANT pour un montant de 3 141,12 € TTC
- Elagages automne : Entreprise Nicolas CHEVREL (zone Nord) pour un montant de 3 792,00 € TTC
Entreprise Michel MARCHAND (zone Sud) pour un montant de 3 480 € TTC

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Information : Dans le cadre du marché de travaux rue du Trianon une indemnité d'imprévision a été demandé par l'entreprise EUROVIA ayant pour objectif de compenser des charges extracontractuelles subies par le titulaire d'un marché public.

Cette indemnité est de l'ordre de 11 206.66 € HT dont 10 % reste à la charge de l'entreprise (1 120.66 € HT) – Elle est soumise à TVA au taux de 20 % et portée à la section de fonctionnement du budget.

Le solde du marché initial de 168 897.24 € TTC devrait se solder à 151 276.72 € TTC.

Information : Périmètre de protection du « Château de Fresnay » : déplacement du cabinet AEI de Le Pré Saint-Gervais (93) – rapport remis à l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) fin février.

Information : Rencontre du 7 février, avec le conseiller en Energies Partagés de Laval Agglo. concernant les économies d'énergies (en particulier sur la salle polyvalente.) Propositions à venir suite à cette rencontre.

Information : Rencontre avec le CAUE le 20/02, concernant la gestion des espaces verts. Une proposition d'accompagnement par le CAUE sera transmise et étudiée.

Information : Visite du crématorium de Laval le mardi 21 mars (Michel BOUILLON, Noémie GIGNER et Caroline BEAUDUCCEL, François BERROU) à partir de 18 heures.

Information : Dates des prochains Conseils Municipaux

- Commission Plénière (prépa budget) : jeudi 16 mars
- Lundi 27 mars
- Lundi 17 avril
- Jeudi 25 mai
- Jeudi 22 juin